

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : ANGÉRIEN

E-MAIL : motoclub.

TÉLÉPHONE : 06 73 39 75 58

ORGANISATEUR TECHNIQUE : J.M. BOISSONNOT

N° D'ÉPREUVE FFM : 771

DATE : 13 et 14 septembre 2025

LIEU : 17400 MAZERAY

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre*	ARMANGE Richard	Licence : 292818
Membre du Jury	GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Membre du Jury	ARLOT David	Licence : 334400
Commissaire technique responsable	LAFON Patrick - GABET Maxime	Licence : 103873 - 361652
Responsable du chronométrage	BOURRIER Philippe	Licence : 067698

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
MINICROSS	7 ans	11 ans	65 cc et 85 cc	Chpt LNA - 30€ engagement NJ1 NJ2 NJ3
85 cc	9 ans	15 ans	85 cc	Chpt LNA - 35 € engagement NJ1/NJ2/NJ3
125 cc	13 ans	99 ans	125 cc	Chpt P/CHT - 43€ engagement NJ3/NCO
250/450 cc	15 ans	99 ans	250 cc et +	Chpt LNA - 43€ engagement NCO
250/450 cc	15 ans	99 ans	250 cc et +	Chpt P/CHT - 43€ engagement NCO
VETERANS	38 ans	99 ans	100 cc et +	Chpt LNA - 43€ engagement NCO
FEMININES	13 ans	99 ans	125 cc et +	Chpt LNA - 43€ engagement NJ3/NCO
QUADS	15 ans	99 ans	85 cc et +	Chpt LNA - 43€ engagement NJS/NCO

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **LESAGE Alexandre**

Nombre de secouristes **35**

Hôpital le plus proche **SAINT-JEAN D'ANGÉLY**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Temps de trajet (en min) **10 mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **PUY DE POURSAY**

Adresse **17400 MAZERAY**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1675 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **85 m**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **3 JUIN 2025**

MOTO-CLUB ANGÉRIEN

B.P. 85

17416 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY CEDEX

N° SIRET 353 652 720 00015

VISA DE LA LIGUE

DATE:

11/06/2025



Secretariat

LIMOGES

VISA DE LA FFM

DATE:

17/06/2025

NUMÉRO: **25/0626**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: ANGÉRIEN

DATE: 13 ET 14 SEPTEMBRE 2025

LIEU: MAZERAY 17400



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
Vendredi 17h00- 19h30	Contrôles administratifs	Samedi 7h00 - 9h30	
Vendredi 17h00 - 19h30	Contrôles techniques	Samedi 7h00 - 9h30	
10h00	Essais Libres	Ligue Vétérans et Féminines	15mn
10h20	Essais Libres	Ligue 85cc Espoirs	15mn
10h40	Essais Libres	Ligue Minicross	10mn
10h55	Essais Libres	Ligue Quads	15mn
11h15	Essais Chronométrés	Ligue Vétérans et Féminines	15mn
11h35	Essais Chronométrés	Ligue 85cc Espoirs	15mn
11h55	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10mn
12h10	Essais Chronométrés	Ligue Quads	15mn
12h30	Repas		
13h50	Tour de reconnaissance	Ligue Vétérans et Féminines	
14h00	Manche 1	Ligue Vétérans et Féminines	20mn+1T
14h30	Manche 1	Ligue 85cc Espoirs	20mn+1T
15h00	Manche 1	Ligue Minicross	12mn+1T
15h17	Manche 1	Ligue Quads	20mn+1T
15H47	Pause		
16h12	Manche 2	Ligue Vétérans et Féminines	20mn+1T
16h42	Manche 2	Ligue 85cc Espoirs	20mn+1T
17h12	Manche 2	Ligue Minicross	12mn+ 1T
17h29	Manche 2	Ligue Quads	20mn+1T
17h59	FIN		
18h30	Remise des récompenses		
Dimanche 7h00 - 8h00	Contrôles administratifs		
Dimanche 7h00 - 8h00	Contrôles techniques		
8h15	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Gp 1	10mn
8h30	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Gp 2	10mn

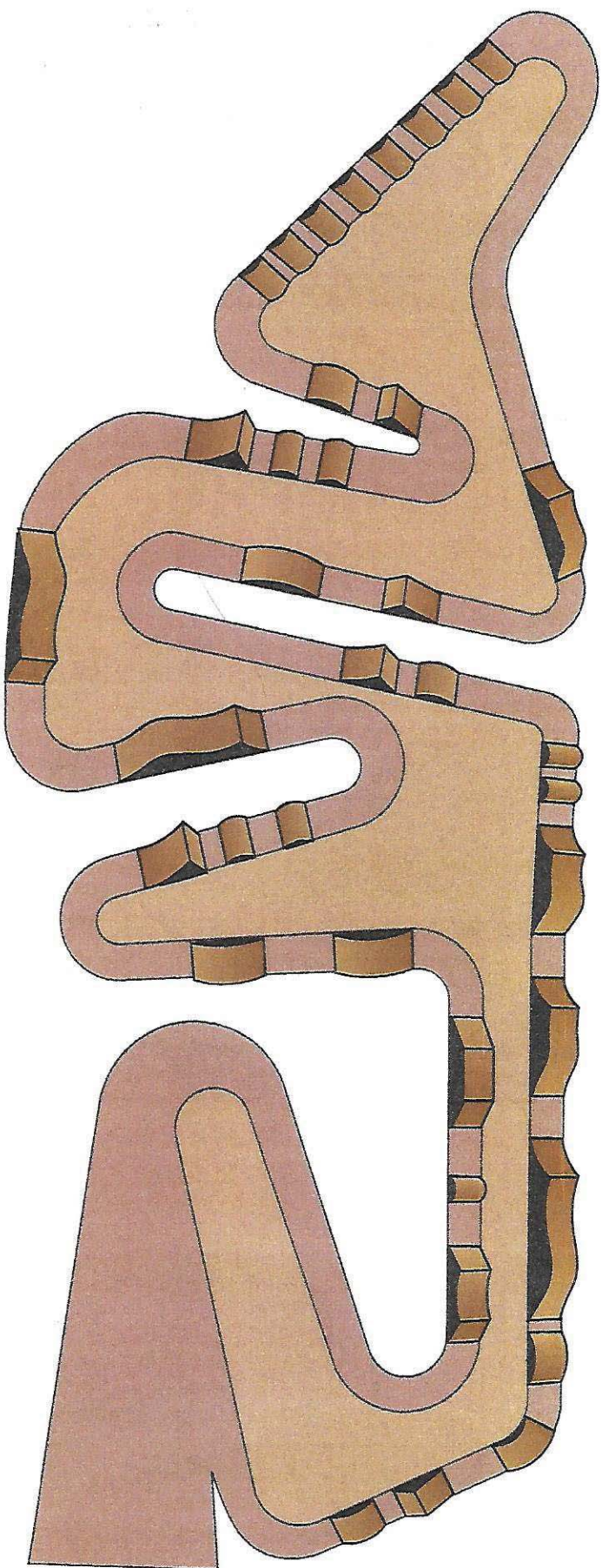
MOTO-CLUB: ANGÉRIEN

DATE: 13 ET 4 SEPTEMBRE 2025

LIEU: MAZERAY 17400

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
8h45	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Gp 3	10mn
9h00	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes 125cc	15mn
9h20	Pause		
9h30	Essais Chronométrés	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Gp 1	15mn
9h50	Essais Chronométrés	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Gp 2	15mn
10h10	Essais Chronométrés	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Gp 3	15mn
10h30	Essais Chronométrés	Chpt Poitou-Charentes 125cc	15mn
10h50	Essais Libres	Ligue 250/450cc	15mn
11h10	Pause		
11h20	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp C	12mn+1T
11h45	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp B	15mn+1T
12h10	Essais Chronométrés	Ligue 250/450cc	15mn
12h30	Repas		
13h30	Tour de reconnaissance	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp A	
13h35	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Frp A	15mn+1T
14h00	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes 125cc	15mn+1T
14h25	Manche 1	Ligue 250/450cc	20mn+1T
14h55	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp C	12mn+1T
15h20	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp B	15mn+1T
15h45	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp A	15mn+1T
16h10	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes 125cc	15mn+1T
16h35	Pause		
16h45	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp C	12mn+1T
17h10	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp B	15mn+1T
17h35	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes 250/450cc - Grp A	15mn+1T
18h00	Manche 2	Ligue 250/450cc	20mn+1T
18h30	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes 125cc	15mn+1T
18h55	FIN		
19h15	Remise des récompenses		

TRACK MAP
SAINT JEAN D'ANGELY





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB ANGERIEN
BP 85
17416 SAINT-JEAN-D'ANGELY

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-03534** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHPAT DE LIGUE NVELLE AQUITAINE ET CHPAT POITOU CHARENTES MOTOCROSS** se déroulant à **Circuit Puy de Poursay du 12/09/2025 au 14/09/2025**.

Cette attestation est valable du **12/09/2025 à 17H00** au **14/09/2025 à 22H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **6 juin 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.